

## DÉLIBÉRATIONS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D81-2018

Séance du 27/09/2018 – Convocation du 17 septembre 2018

Compte rendu affiché le 1<sup>er</sup> octobre 2018

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Myriam MARMONIER

**Présents :**

Valérie GLATARD, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Jean-Jacques DUPERRAY, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA-PIRES, Marc GRAZIANA, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Vincent VIVO.

**Absents représentés**

Laurent BUFFARD par Jean-Jacques DUPERRAY, Xavier LAURE par Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY par Myriam MARMONIER, Jean-Claude FABRE par Michel MATHEY.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	24
Exprimés	24

#### **Objet : Subvention exceptionnelle en faveur de l'association CentreNeuVille**

L'association CentreNeuVille est à l'origine de la mise en place du jardin éphémère sur la Place Ampère. Cette animation, qui s'est déroulée cette année pour la 3<sup>ème</sup> fois, est très appréciée par les habitants et visiteurs de Neuville-sur-Saône et renforce considérablement l'attractivité du centre-ville.

Afin de tenir le jardin éphémère propre et assurer sa bonne utilisation pendant la journée, l'association a recruté, avec l'accord de la Commune, une personne qui assurait une présence pendant les mois de juillet et septembre.

Le recours aux contrats aidés n'ayant plus été possible, le recrutement représente une dépense supplémentaire pour l'association à hauteur de 1 562 € (correspondant à 5h de présence quotidienne, du mardi au vendredi) que la Commune de Neuville-sur-Saône a décidé de compenser avec une subvention exceptionnelle du même montant.

Le Conseil Municipal, à la majorité (2 oppositions : Christine PERRIN-ESSERTAISE et Tameur GUENNAT ; 1 abstention : Vincent VIVO) :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération du 22 mars relative au Budget Primitif 2018,
- VU le Budget Primitif 2018,
- VU la convention d'objectifs 2018-2020 entre la Commune de Neuville-sur-Saône et l'association CentreNeuVille,
- CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer quotidiennement l'animation et la surveillance du dispositif "jardin éphémère",
- **DÉCIDE de l'attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association CentreNeuVille d'un montant de 1562 €,**
- **PRÉCISE que cette dépense figure à l'article 6232 du Budget Communal,**
- **AUTORISE Madame le Maire à ordonnancer la subvention sur les bases définies ci-dessus.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 27 septembre 2018  
Le Maire,  
**Valérie GLATARD.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 03/10/2018

- Publication ou affichage le 04/10/2018

**Valérie GLATARD, Maire.**



  
HÔTEL DE VILLE  
Place du 8 mai 1945 – BP 0135  
69582 Neuville-sur-Saône Cedex

Téléphone : 04 72 08 70 00  
Télécopie : 04 78 91 26 92

  
  
[www.mairie-neuvellesursaone.fr](http://www.mairie-neuvellesursaone.fr)  
[accueil@mairie-neuvellesursaone.fr](mailto:accueil@mairie-neuvellesursaone.fr)